

PROCES VERBAL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS
BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU : 8 JUIN 2016

Nombre de membres du bureau communautaire en exercice : 18

Nombre de membres du bureau communautaire présents : 15

Date de convocation : 1^{er} juin 2016

Date d'affichage : 15 juin 2016

L'an deux mille seize, le huit juin

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Colombey les Belles, sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER

Conformément à l'art L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé

Secrétaire de séance : Maurice SIMONIN

Membres du bureau communautaire :

COMMUNES	MEMBRES TITULAIRES	PRESENTS	POUVOIRS	EXCUSES	ABSENTS
OCHEY	Philippe PARMENTIER	X			
VANNES LE CHATEL	Nathalie HAMEAU KINDERSTUTH	X			
MONT LE VIGNOBLE	Jean Pierre CALLAIS	X			
GIBEAUMEIX	Denis KIEFFER	X			
FAVIERES	Jean Pierre ARFEUIL			X	
BATTIGNY	Denis THOMASSIN	X			
BLENOD LES TOUL	Maurice SIMONIN	X			
BARISEY LA COTE	Pascal CHRISTOPHE	X			
MOUTROT	Guy CHAMPOUGNY	X			
CREZILLES	Patrick AUBRY	X			
ALLAMPS	Jean François BALTARD	X			
ABONCOURT	Joël BAUDY			X	
BULLIGNY	Bertrand DELIGNY	X			
COLOMBEY LES BELLES	Michel HENRION	X			
COLOMBEY LES BELLES	Adolphe REGOLI	X			
SAULXURES LES VANNES	Pascal KACI	X			
GEMONVILLE	Alain GODARD			X	
BAGNEUX	Germain GRANDJEAN	X			

Autre personne présente : Monsieur Xavier LOPPINET

Ordre du jour

1 – Développement social et solidarité

1.1 – BC-2016-0861 - Convention avec A.T.D quart monde – projet national « la France s'engage »

1.2 – BC-2016-0862 - Renouvellement des conventions de mise à disposition de personnel dans le cadre des lieux d'accueil parents enfants

1.3 - BC-2016-0863 - Demande de financement européen pour la construction du multi-accueil à Blénod les Toul

1.4 – BC-2016-0864 - Convention avec la CPAM – demandeurs d'emploi

2- Développement Economique

2.1 – BC-2016-0865 - Convention avec l'E.N.S.A.I.A – étude filière laine

2.2 – Forum éco octobre 2016

2.3 – BC-2016-0866 - Demande de location labo 2 Agrinoyal

3 - Tourisme

3.1 – BC-2016-0867 - Nouvelle grille des tarifs de la base de loisirs pour la saison 2016

4 - Habitat

4.1 – BC-2016-0868 - Modification simplifiée du PLU de Mont le Vignoble

5 - Environnement

5.1 - BC-2016-0869 - Travaux de renaturation du ruisseau de l'AAR sur Germiny et Thuilley aux Groseilles

5.2 - BC-2016-0870 - Lancement du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la renaturation du bassin versant de l'Aroffe

5.3 - BC-2016-0871 – convention de partenariat avec association de gardes pêche départemental

6 - Culture

6.1 – BC-2016-0872 - Versement d'un acompte pour le festival « Le Jardin de Michel »

6.2 – BC-2016-0873 - Financement projet musique 2016 - 2017

7 – Moyens généraux

7.1 - BC-2016-0874 – audit financier et fiscal

8 – Informations diverses

8.1 - Dates des prochains bureaux et conseils communautaires

1.2 – BC-2016-0862 - RENOUELEMENT DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DANS LE CADRE DES LIEUX D'ACCUEIL PARENTS ENFANTS

Sur les lieux d'accueil parents enfants délocalisés d'Ochey, Blénod-les-Toul, Saulxures-les-Vannes et Vandeléville, un personnel communal, syndical ou GIP est mis à disposition en plus de l'accueillante de Familles Rurales. Les conventions de mise à disposition doivent être renouvelées.

Les charges de personnel sont actualisées annuellement selon la formule

Salaire brut + charges patronales *heures consacrées au LAPE

Heures travaillées

Les fournitures, jeux, équipement et petit mobilier sont mis à disposition gratuite par la structure d'accueil.

Le renouvellement des biens spécifiques à l'activité LAPE sont à la charge de l'association AFRI CIEL.

Les frais de déplacement des animatrices mise à disposition donneront lieu à un remboursement des trajets pour se rendre sur le site d'animation et pour assister aux réunions à Colombey, selon le barème de la FPT.

Les charges de fonctionnement des locaux mis à disposition sont gratuites par la commune.

Un avenant de régularisation est à signer pour solder les remboursements des mises à disposition 2015

Soit pour mémoire en 2015

- Commune de Saulxures-les-Vannes : $14,03 \text{ €/h} * 91\text{h} = 1276,73 \text{ €}$
- GIP EVA (Ochey) : $23,54 \text{ €/h} * 91\text{h} = 2142,14 \text{ €}$
- Communes de Blénod-les-Toul : $10,59\text{€/h}*66\text{h} = 698,94 \text{ €}$
- SIVOM de la Haute Vallée de l'Aroffe: $11,75\text{€/h}*66\text{h} = 775,50 \text{ €}$

Soit pour mémoire en 2016 :

- Commune de Saulxures-les-Vannes : $14,03 \text{ €/h} * 91\text{h} = 1276,73 \text{ €}$
- GIP EVA (Ochey) : $23,91 \text{ €/h} * 91\text{h} = 2175,81 \text{ €}$
- Commune de Blénod-les-Toul : $10,59\text{€/h}*66\text{h} = 698,94 \text{ €}$
- SIVOM de la Haute Vallée de l'Aroffe: $11,75\text{€/h}*66\text{h} = 775,50 \text{ €}$

A noter que, pour 2016, la convention de Blénod-les-Toul couvrira jusqu'à juillet 2016 au-delà le personnel affecté sera transféré au futur syndicat scolaire. Une rencontre doit avoir lieu avec le Syndicat pour définir les modalités. De même pour le SIVOM de de la Haute Vallée de l'Aroffe , il est envisagé de déplacer le lieu en septembre 2016, la convention précisera ce nouveau lieu.

La communauté de communes bénéficiera d'une subvention de la Caisse d'allocations familiales dans le cadre du contrat enfance jeunesse.

Après en avoir délibéré, les élus

- **AUTORISENT** le Président ou le vice-président à signer les avenants de régularisation de l'année 2015 entre la communauté de communes et la commune Saulxures-les-Vannes, la commune de Blénod-les-Toul, le SIVOM de la Haute Vallée de l'Aroffe et le GIP EVA

- **AUTORISENT** le Président ou le vice-président à signer les conventions 2016-2018 entre la communauté de communes, et la commune Saulxures-les-Vannes, la commune de Blénod-les-Toul, le SIVOM de la Haute Vallée de l'Aroffe et le GIP EVA

1.3 - BC-2016-0863 - DEMANDE DE FINANCEMENT EUROPEEN POUR LA CONSTRUCTION DU MULTI-ACCUEIL A BLENOD LES TOUL

La CAF nous précise que pour l'année 2016, le soutien financier est ramené de 9400€ à 7400€, dans le cadre du « Schéma départemental de services aux familles » entre le conseil départemental et la CAF. Il est proposé de réviser le montant d'aide sollicité aux fonds européens.

Il est prévu que la Communauté de communes du Pays de Colombey contribue à hauteur de 1400€ TTC aux dépenses engagées par l'ENSAIA pour la réalisation de cette action afin de couvrir les frais généraux de l'ENSAIA.

Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire,

AUTORISENT le Président à signer la convention de partenariat avec l'ENSAIA pour lancer l'étude complémentaire sur le gisement de laine

ACCEPTENT de couvrir les frais généraux à hauteur de 1400€ engagés par l'ENSAIA liés à cette action.

2.2 – FORUM ECO OCTOBRE 2016

Evènement porté par la Communauté de Communes et organisé en partenariat avec l'ADSN, l'objectif est de faire connaître et valoriser les missions et actions de la Communauté de Communes et des partenaires en matière de développement éco.

Quels accompagnements et soutiens peuvent attendre les entreprises dans leurs projets :

- Créer un lien entre les élus communautaires, les maires, les entreprises du territoire
- Aider les entreprises du territoire à mieux se connaître entre elles
- Faire émerger et favoriser l'adhésion à une culture locale

2.3 – BC-2016-0866 - DEMANDE DE LOCATION LABO 2 AGRINOVAL

Le président présente un courrier de demande de location du laboratoire n°2 de la Pépinière AGRINOVAL.

Monsieur Halfinger qui est suivi par l'ADSN dans ses démarches de création d'entreprise va prochainement concrétiser son projet d'activité de traiteur sous statut d'entreprise individuelle avec un régime de micro-entreprise, notamment pour faire du portage de repas dans les entreprises du Toulouais et chez les particuliers en privilégiant les produits bio et issus de circuits-courts

Il est proposé de passer avec lui après l'été une convention d'occupation précaire de 48 mois pour le laboratoire n°2 d'une superficie de 28 m² et ceci pour un loyer mensuel de 250 € HT hors charges

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du bureau communautaire

AUTORISENT le président à signer la convention d'occupation précaire avec l'entreprise Daniel HALFINGER pour la location du laboratoire n°2 avec un loyer HT de 250€/mois et des avances surcharges fixées à 60€ par mois.

FIXENT les loyers conformément au règlement, soit 300€ TTC mensuel et 60 € de charges locatives

AUTORISENT le président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la présente.

3 - TOURISME

3.1 – BC-2016-0867 - NOUVELLE GRILLE DES TARIFS DE LA BASE DE LOISIRS POUR LA SAISON 2016

Dans le cadre de la compétence tourisme et la gestion de la Base de Loisirs Intercommunale à Favières, il convient de fixer les tarifs pour la saison 2016. Ouverture le samedi 18 juin (gratuit la journée d'ouverture) et payant à compter du 19 juin et jusqu'au dimanche 4 septembre 2016.

Le Vice - Président propose aux membres du bureau de valider les tarifs d'entrées sur la base de loisirs 2016 :

Gestion des tickets dans le cadre de la Régie :

- entrée simple : 2€50 - tickets bleus
- carte abonnement pour les habitants de la Comcom : 15,00€ - tickets verts
- carte abonnement pour les habitants hors Comcom : 20,00€ - tickets jaunes
- entrée pour les animations estivales tickets roses : 5€/ tournoi de pétanque
- tickets à bande orange : cross triathlon S licenciés 10€
- tickets à bande marron : cross triathlon S non licenciés 15€
- tickets à bande jaune : bike n°run XS 15€ par équipe
- tickets à bande violette : bike n°run 8/11 ans 7€ par équipe

Gestion des entrées hors régie (sur convention) :

Il est proposé un tarif groupe à 2€ pour les entrées simples. Les groupes doivent être identifiés comme des « groupes constitués » (associations, groupes constitués...)

Gratuité pour les enfants de moins de 1.15m

4 - HABITAT

4.1 – BC-2016-0868 - MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE MONT LE VIGNOBLE

Le Plan Local d'Urbanisme de MONT LE VIGNOBLE a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 21 décembre 2011.

Monsieur le Vice-Président explique qu'il convient de procéder à une modification simplifiée du document d'urbanisme communal pour adapter le règlement du PLU, conformément à l'article L123-13-3.

Le projet de la modification simplifiée sera notifié aux personnes publiques associées et mis à la disposition du public en mairie et à la Communauté de Communes pendant une durée d'au moins un mois.

A l'issue de la mise à disposition, monsieur le Président en présentera le bilan devant le bureau communautaire, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, et en avoir délibéré, le bureau communautaire décide :

Sous les préconisations de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, et dans l'objectif d'améliorer significativement la qualité de cette masse d'eau, la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois souhaite engager une nouvelle phase de renaturation en intégrant des actions plus ambitieuses comme l'amélioration de l'hydromorphologie (diversification du lit mineur, retalutage, reméandrage, retour dans le talweg d'origine) et le rétablissement de la continuité écologique (transport sédimentaire et libre circulation piscicole).

Pour cela, une étude diagnostic accompagnée de propositions d'aménagement est nécessaire. Cette dernière sera menée par un bureau d'études spécialisé en matière de gestion des milieux aquatiques. Le périmètre concernera l'Aroffe supérieur, l'Aroffe inférieur et leur principaux affluents que sont le ruisseau du Jard, le ruisseau de la Tuilerie, le ruisseau de l'Etange, le ruisseau de la Viole et le ruisseau de la Deuille.

L'ensemble de linéaires de ces cours d'eau n'étant pas intégralement sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois, les collectivités voisines seront sollicitées pour participer à cette étude (Rigny-Saint-Martin, Rigny-la-Salle, Soncourt, Pagny-la-Blanche-Côte et Pleuvezin), sous la forme d'une délégation de maîtrise d'ouvrage, d'une co-maîtrise d'ouvrage ou d'un groupement de commande.

Le montant prévisionnel de l'étude est estimé à 50 000 € HT.

Le taux d'accompagnement de la part de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse est de 80 % du montant HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du bureau :

AUTORISENT le Président à solliciter les financements auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

AUTORISENT le Président à signer tous les documents nécessaires à la présente décision, notamment pour le conventionnement avec les collectivités voisines et le lancement du marché de maîtrise d'œuvre.

AUTORISENT le Président à mettre les crédits nécessaires au budget.

5.3 - BC-2016-0871 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ASSOCIATION DE GARDES PECHE DEPARTEMENTAL

Il est rappelé que conformément à l'article 63 de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010, les pouvoirs de police du maire en matière de gestion des déchets ménagers ont été transférés au président de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois, sauf pour les communes d'Allain, Gélaucourt et Mont L'Etroit.

Parallèlement, l'association départementale des gardes-pêche 54 fédère près de 70 gardes-pêche en Meurthe et Moselle, dont la mission est de veiller au respect des droits de la police de la pêche et par extension à la protection de l'environnement. Ces gardes-pêche sont assermentés et peuvent rédiger des procès-verbaux en cas de constatation d'une infraction liée à leur mission.

Conformément au décret 2006-1100 pris en Conseil d'Etat le 30 août 2006 concernant les modalités de nomination et d'assermentation des gardes particuliers, à l'arrêté interministériel à la même date fixant les modalités de formations, et à la carte d'agrément des gardes particuliers ; les gardes pêche de Meurthe et Moselle ont d'ores et déjà été formés au module 1 commun à toutes les formations spécialisées, ainsi qu'au module 3 "garde pêche particulier". Leur souhait est aujourd'hui de pouvoir généraliser la formation du module 5 "police du domaine public routier" leur permettant notamment de relever les principales infractions portant atteinte au domaine public routier : le vol de matériel, les dépôts, plantations, travaux non autorisés, Un garde pêche du territoire a déjà été formé sur ce module.

Ce souhait des gardes pêche d'étendre leur champ de compétence rencontre la volonté de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois de verbaliser les contrevenants déposant des ordures ménagères sur le domaine public. Aussi, un partenariat avec l'association départementale des gardes-pêche 54 pourrait permettre de démultiplier le potentiel de surveillance des voiries, notamment aux abords des rivières, afin d'exercer au mieux le pouvoir de police spéciale du président.

Au titre de ce partenariat, le président de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois s'engagerait à assermenter les gardes pêche ayant suivi le module 5 de leur formation intitulé "police du domaine routier". Les gardes pêches assermentés recevraient ainsi la mission de surveillance des voiries aux abords des rivières et tout chemin d'accès, afin de verbaliser les contrevenants déposant des ordures sur le domaine public.

Par ailleurs, la communauté de communes s'engagerait à verser une participation financière d'un montant maximum de 500 € chaque année à l'association pour les divers frais qu'elle pourrait engager dans le cadre d'application de cette mission qui lui est confiée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du bureau

APPROUVENT la proposition de partenariat entre la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois et l'association départementale des gardes-pêche 54

AUTORISENT le Président à signer la convention avec la fédération des Garde- Pêche

AUTORISENT le Président à mettre en œuvre les formalités administratives liées à l'assermentation de ces gardes particuliers

AUTORISENT le versement d'une subvention à hauteur de 500,00 € sur l'exercice 2016.

7 – MOYENS GENERAUX

7.1 - BC-2016-0874 – AUDIT FINANCIER ET FISCAL

Les membres de la commission finances travaille sur les perspectives financières et fiscales, à ce titre, il est proposé de faire appel à un cabinet spécialisé dans la gestion financière des collectivités pour appuyer les services sur l'élaboration d'un pacte financier et fiscal, pour appréhender les marges de manœuvre financières considérant les programmes d'investissement, aborder les questions relatives aux attributions de compensation, mettre en perspective la réforme de la DGF et la répartition du FPIC

Après en avoir délibéré, les membres du bureau

ACCEPTENT la proposition de la commission finances de faire appel à un cabinet d'étude pour étudier les perspectives financières et fiscales de la communauté de communes dont les modalités seront contenues dans un cahier des charges

8 – INFORMATIONS DIVERSES

8.1 - DATES DES PROCHAINS BUREAUX ET CONSEILS COMMUNAUTAIRES

- Conseils communautaire le mercredi 22 juin 2016 à la salle du presbytère de Favières
- Conseil communautaire le lundi 4 juillet 2016
- Bureau communautaire le mercredi 6 juillet

Ordre d'arrivée des délibérations de la séance

- | |
|--|
| 1.1 – BC-2016-0861 - Convention avec A.T.D quart monde – projet national « la France s'engage » |
| 1.2 – BC-2016-0862 - Renouvellement des conventions de mise à disposition de personnel dans le cadre des lieux d'accueil |
| 1.3 - BC-2016-0863 - Demande de financement européen pour la construction du multi-accueil à Blénod les Toul |
| 1.4 – BC-2016-0864 - Convention avec la CPAM – demandeurs d'emploi |
| 2.1 – BC-2016-0865 - Convention avec l'E.N.S.A.I.A – étude filière laine |
| 2.3 – BC-2016-0866 - Demande de location labo 2 Agrinoyal |
| 3.1 – BC-2016-0867 - Nouvelle grille des tarifs de la base de loisirs pour la saison 2016 |
| 4.1 – BC-2016-0868 - Modification simplifiée du PLU de Mont le Vignoble |
| 5.1 - BC-2016-0869 - Travaux de renaturation du ruisseau de l'AAR sur Germiny et Thuilley aux Groseilles |
| 5.2 - BC-2016-0870 - Lancement du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la renaturation du bassin versant de l'Aroffe |
| 5.3 - BC-2016-0871 – convention de partenariat avec association de gardes pêche départemental |
| 6.1 – BC-2016-0872 - Versement d'un acompte pour le festival « Le Jardin de Michel » |
| 6.2 – BC-2016-0873 - Financement projet musique 2016 - 2017 |
| 7.1 - BC-2016-0874 – audit financier et fiscal |

Levée de séance 23 h 30

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Philippe PARMENTIER

